



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
Deuxième session

A/FCTC/INB2/DIV/6
30 avril 2001

Division des responsabilités entre les groupes de travail

Les tableaux ci-après, élaborés par le Secrétariat, récapitulent la division des responsabilités parmi les groupes de travail numéros un, deux et trois. On trouvera dans la colonne de gauche la répartition originale des sujets par groupe de travail et l'emplacement du texte correspondant dans le document sur les projets de dispositions (A/FCTC/INB1/2) ainsi qu'il en a été décidé au cours de la dernière réunion de la première session de l'organe intergouvernemental de négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. La colonne de droite indique l'emplacement de chaque sujet dans le texte du Président. Une série de notes de bas de page mentionne les sujets qui n'ont pas été abordés lors de l'INB1, ou bien les chevauchements qui sont apparus entre les groupes de travail à la suite de changements parus dans le texte du Président.

Groupe de travail N° 1	
Projets de dispositions qu'il est proposé d'inclure dans la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (A/FCTC/INB1/2)	Texte du Président (A/FCTC/INB2/2)
• Recherche (partie II, section G) • Vente de tabac aux jeunes (II.A.2b)iii)) • Réglementation des informations à faire figurer sur les produits du tabac (II.A.2b)v)) • Conditionnement et étiquetage (II.E) • Traitement de la dépendance à l'égard du tabac (II.C) • Médias, communication et éducation <i>ou</i> Education, formation et sensibilisation du public (II.H) • Exposition à la fumée du tabac (II.A.2b)iii)) • Réglementation de la composition des produits du tabac (II.A.2b)iv)) • Publicité, promotion et parrainage (II.B)	• Recherche (K.2)¹ • Elimination de la vente aux jeunes et par les jeunes (I.8-12) • Réglementation des informations à faire figurer sur les produits du tabac (G.1c)) • Conditionnement et étiquetage (G.1d)) • Mesures visant à réduire la demande de tabac en rapport avec la dépendance et le sevrage tabagique (H.1-2) • Education, formation et sensibilisation du public (G.1e)) • Tabagisme passif (G.1a)) • Réglementation de la composition des produits du tabac (G.1b)) • Publicité, promotion et parrainage (G.2-4)

¹ Le texte du Président comprend un seul article intégré intitulé Surveillance, recherche et échange d'informations (article K). Compte tenu de la délégation des responsabilités du groupe de travail, qui a été décidée au cours de l'INB1, l'examen de ces sujets est divisé entre les groupes de travail N° 1 et N° 2.

Groupe de travail N° 1	
Projets de dispositions qu'il est proposé d'inclure dans la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (A/FCTC/INB1/2)	Texte du Président (A/FCTC/INB2/2)
• Principes directeurs (I.D)¹ • Obligations générales (II.A)¹ • Définitions (I.B)²	• Principes directeurs (D.1-2)¹ • Obligations générales (E.1-2)¹ • Définitions (B)²

Groupe de travail N° 2	
Projets de dispositions qu'il est proposé d'inclure dans la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (A/FCTC/INB1/2)	Texte du Président (A/FCTC/INB2/2)
• Surveillance (II.F) • Echange d'informations (II.K) • Taxes sur le tabac (II.A.2b)i)) • Ventes hors taxes (II.A.2b)vi)) • Subventions (II.A.2c)) • Mesures visant à éliminer la contrebande (II.D) • Aucune disposition concernant l'octroi de licences n'a été incluse dans le document relatif aux projets de dispositions	• Surveillance (K.1)³ • Echange d'informations (K.3)³ • Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac (F.1 et F.2a),c)) • Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac (F.2b)) • Appui officiel à la culture du tabac et à la fabrication de produits du tabac (I.15) • Commerce illicite de produits du tabac (I.1-7) • Octroi de licences (I.13-14)⁴
• Principes directeurs (I.D)¹ • Obligations générales (II.A)¹ • Définitions (I.B)²	• Principes directeurs (D.4-5, D-7)¹ • Obligations générales (E.3)¹ • Définitions (B)²

¹ Sujet n'ayant pas été précédemment attribué à un groupe de travail déterminé.

² Le Président a proposé que chaque groupe de travail énumère les termes éventuels dont la définition doit être communiquée au Secrétariat en vue de la recherche et de la compilation.

³ Le texte du Président comprend un seul article intégré intitulé Surveillance, recherche et échange d'informations (article K). Compte tenu de la délégation des responsabilités du groupe de travail, qui a été décidée au cours de l'INB1, l'examen de ces sujets est divisé entre les groupes de travail N° 1 et N° 2.

⁴ L'octroi de licences n'a pas été inscrit dans le document sur les projets de dispositions A/FCTC/INB1/2 et il est proposé d'ajouter ce point au groupe de travail N° 2.

Groupe de travail N° 3	
Projets de dispositions qu'il est proposé d'inclure dans la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (A/FCTC/INB1/2)	Texte du Président (A/FCTC/INB2/2)
• Institutions (partie III) • Mise en oeuvre (partie IV), y compris le règlement des différends • Responsabilité et indemnisation (partie II, section J) • Elaboration de la Convention (partie V) • Clauses finales (partie VI) • Mécanisme financier (partie III, section F) • Ressources financières (partie II, section L) • Coopération dans les domaines scientifique, technique et juridique (partie II, section I)	• Conférence des Parties (M), Secrétariat (N), Soutien de l'Organisation mondiale de la Santé (O) • Notification et mise en oeuvre (P), Règlement des différends (R) • Indemnisation et responsabilité (J) • Elaboration de la Convention (S) (aucune disposition n'a été rédigée dans le texte du Président : texte à formuler à une session ultérieure de l'organe intergouvernemental de négociation) • Clauses finales (T) (aucune disposition n'a été rédigée dans le texte du Président : texte à formuler à une session ultérieure de l'organe intergouvernemental de négociation) • Ressources financières (Q) • Ressources financières (Q) • Coopération scientifique, technique et juridique (L)
• Principes directeurs (I.D)¹ • Obligations générales (II.A)¹ • Définitions (I.B)²	• Principes directeurs (D.3, 6, 8)¹ • Obligations générales (E.4-7)¹ • Définitions (B)²

Texte non formulé dans le texte du Président et non attribué à un groupe de travail déterminé

- Préambule (A)³

Texte non attribué à un groupe de travail déterminé

Objectif (C)

= = =

¹ Sujet n'ayant pas été précédemment attribué à un groupe de travail déterminé.

² Le Président a proposé que chaque groupe de travail énumère les termes éventuels dont la définition doit être communiquée au Secrétariat en vue de la recherche et de la compilation.

³ A formuler à une session ultérieure de l'organe intergouvernemental de négociation.